

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)/ VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DESMRC



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	2
2. PRIORITÉS D'INTERVENTION 2019-2020	2
3. BILAN DES ACTIVITÉS PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION	3
3.1 L'accompagnement et le soutien financier aux entreprises	3
3.2 L'accompagnement et le soutien financier au milieu rural	4
3.3 La révision du schéma d'aménagement de la MRC, la mise en valeur des milieux naturels et le développement des infrastructures portuaires et de logistique	4
3.4 L'exploitation, la promotion et le développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry	6
3.5 L'accompagnement et le soutien financier en matière de développement culturel	6
3.6 La promotion régionale	7
3.7 Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle et l'établissement de partage de services en matière de sécurité incendie, de sécurité civile et gestion des matières résiduelles	8
3.8 L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement	9
3.9 La concertation	Erreur ! Signet non défini.
4. BILAN FINANCIER DU 1 ^{ER} AVRIL 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2020	10
5. CONCLUSION	11

1. INTRODUCTION

Le Fonds régions et ruralité (FRR) 2020-2024, entré en vigueur le 1^{er} avril 2020, a pour objectif de permettre à l'ensemble des municipalités de mieux s'adapter à l'évolution des enjeux socioéconomiques et aux réalités contemporaines.

Le volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, qui remplace le Fonds de développement des territoires (FDT), vise à soutenir les MRC dans leur mission de développement local et régional. Cette enveloppe est déléguée par le ministère afin que la MRC prenne toute mesure favorisant le développement sur son territoire conformément aux priorités d'intervention établies.

Ainsi, le 31 mars 2020, la MRC de Beauharnois-Salaberry signait avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), une entente relative au FRR – Volet 2 « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » qui confirmait un engagement financier de l'ordre de 1 171 916 \$ pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

En vertu de cette dite entente, la MRC doit notamment produire un rapport annuel d'activités, du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020, au bénéfice de la population de son territoire.

2. PRIORITÉS D'INTERVENTION 2020-2021

Le 17 juin 2020, le conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry adoptait par la résolution 2020-06-126, les priorités d'intervention suivantes :

1. L'accompagnement et soutien financier aux entreprises;
2. L'accompagnement et soutien financier au milieu rural;
3. L'accompagnement et le soutien en matière de développement social;
4. La révision du schéma d'aménagement de la MRC et le plan de développement de la zone agricole;
5. L'exploitation, la promotion et le développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry;
6. L'accompagnement et le soutien financier en matière de développement culturel;
7. La promotion régionale
8. Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle et l'établissement de partage de services en matière de sécurité incendie et de sécurité civile;
9. La sécurité publique;
10. L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielle de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement ainsi que la concertation.

3. BILAN DES ACTIVITÉS PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION

3.1 L'accompagnement et le soutien financier aux entreprises

L'offre de service du CLD reposait à nouveau en 2020 sur 7 éléments soit le développement, le soutien-conseil, le financement, la formation, l'information, la promotion et le rayonnement.

Par ailleurs, Le CLD, suite au contexte exceptionnel engendré par la crise sanitaire, de concert avec les principaux acteurs du développement économique régional, a formé une cellule de gestion de situation afin de renforcer le soutien à la communauté entrepreneuriale. La Chambre de commerce et d'industrie de Beauharnois-Valleyfield-Haut-Saint-Laurent (CCIVBHSL), la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon, le CLD de la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC de Beauharnois-Salaberry, la Mutuelle d'attraction la SADC Suroît-Sud ainsi que les 7 municipalités de la MRC ont uni leurs efforts de façon à répondre aux besoins des entreprises du territoire.

Enfin, grâce à la promulgation de diverses mesures gouvernementales, le CLD Beauharnois-Salaberry a pu venir en aide à un certain nombre d'entreprises et ainsi soutenir la communauté économique et d'affaires.

Plus spécifiquement, les actions réalisées se déclinent comme suit :

- Veille stratégique, centralisation et promulgation de l'information;
- Promotion de l'achat local;
- Soutien et accompagnement des entreprises visant leur adaptabilité à la crise sanitaire;
- Réponses aux demandes d'investisseurs pour des terrains ou bâtiments à vocation industrielle et commerciale en respect des mandats assumés par les deux villes-centres;
- Soutien à l'émergence de projets entrepreneuriaux sur le territoire;
- Soutien à l'émergence de projets structurants de rétention et d'expansion en travaillant avec les entreprises-clés;
- Accompagnement des entrepreneurs dans leurs projets à tous les stades du développement de leur entreprise;
- Contribution au développement et au maintien d'une diversité de commerces, services et équipements en concertation avec les municipalités du territoire;
- Soutien au développement des commerces, services et équipements d'envergure régionale ou supra-locale dans un esprit de complémentarité et de cohésion.

Voici le bilan chiffré des réalisations de l'équipe du CLD pour l'année financière 2020 :

- 59 prêts et subventions émis totalisant 983 305 \$ et 54 entreprises soutenues;
- Fonds locaux d'investissement (FLI) : 9 prêts
- Fonds locaux de solidarité (FLS) : 6 prêts
- Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) (FLI Covid-19) : 14 prêts
- Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (FLI Covid-19) volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) = 30 aides non remboursables.

3.2 L'accompagnement et le soutien financier au milieu rural

En 2020, avec l'arrivée de la nouvelle entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), le conseil de la MRC convenait d'affecter à la ruralité un montant similaire à celui qui leur avait été attribué pour les années 2014-2019 pour une année transitoire. Ainsi, le conseil de la MRC s'est engagé pour l'année financière 2020-2021 à maintenir une enveloppe annuelle de 144 000 \$ à même le *FRR – Volet 2 Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* afin soutenir le développement rural, tant au niveau local que régional.

Le *FRR – Volet 2 Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* permet de soutenir par une aide technique et financière tout projet structurant visant à améliorer les milieux de vie de la population des territoires ruraux de la MRC. Ainsi, les projets financés par ce fonds devaient rencontrer une ou plusieurs des orientations de la *Planification stratégique de la ruralité*, outil de planification toujours en vigueur, soit :

- Dynamiser et stimuler la vie économique.
- Consolider et développer la proximité des services.
- Aménager et embellir le noyau villageois.
- Susciter un sentiment de fierté et d'appartenance locale.
- Animer et promouvoir le milieu.
- Consolider et renouveler les populations.
- Favoriser la concertation et la mobilisation citoyenne.

Les détails spécifiques de ce fonds sont contenus dans le document intitulé « *Guide d'attribution Année transitoire 2020-2021 du Fonds régions et ruralité – Volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* ».

Ainsi, dans ce contexte de transition, la coordination - Développement rural de la MRC a accompagné la réalisation de projets locaux et régionaux et consentis le soutien financier du *FRR – Volet 2 Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

3.3 L'accompagnement et le soutien en matière de développement social

En mai 2019, à l'issue d'une démarche de mobilisation et de concertation des partenaires, la MRC a pu jeter les bases d'une nouvelle gouvernance territoriale en développement social afin de mieux répondre aux enjeux du développement sur son territoire.

Cette nouvelle instance d'intervention entend désormais prioriser les actions du territoire en lien avec la *Politique de développement social 2012* et son *Plan d'orientation stratégique 2013*, puis de planifier, soutenir et assurer le suivi des actions qui en découleront. Pour y parvenir, elle entend favoriser les maillages et les alliances, afin de renforcer l'action intersectorielle et stimuler les collaborations entre les différents intervenants, qu'ils soient régionaux, sous régionaux ou locaux.

Par ailleurs, depuis 2018, la MRC est partenaire de l'instance de concertation suprarégionale regroupant cinq (5) MRC en Montérégie Ouest. Il s'agit de Concertation Horizon dont la mission est d'accroître la capacité d'action collective des acteurs en favorisant l'amélioration des conditions de vie dans les

territoires couverts par les MRC participantes et à positionner le développement social et la réussite éducative comme vecteurs de développement des communautés.

En 2020, la MRC a conclu une nouvelle entente de partenariat avec la Corporation de développement communautaire visant à soutenir les concertations locales et régionales.

3.4 La révision du schéma d'aménagement de la MRC et du plan de développement de la zone agricole

Schéma d'aménagement

La MRC a entamé, depuis quelques années, son processus de révision du schéma d'aménagement, mais ce travail de longue haleine fut interrompu en raison de la priorisation d'autres dossiers et du manque de ressources humaines. L'équipe du service de l'Aménagement du territoire a en 2020 :

- Finaliser le portrait de l'occupation territoriale – des prévisions démographiques et spatiales afin d'alimenter l'analyse et l'exercice de planification stratégique qui sera réalisé en 2021;
- Analyser les enjeux environnementaux découlant du projet de loi 67;
- Intégrer les enjeux et démarches en lien avec la protection et la mise en valeur du patrimoine (entente convenue et projet de loi 69 : Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives);
- Amorcer une réflexion portant sur la gestion de l'urbanisation en lien notamment avec les enjeux de la couronne sud et le PMAD et les défis globaux d'aménagement du territoire.

Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

En ce qui concerne le Plan de développement de la zone agricole (PDZA), en plus de réaliser le bilan du plan d'action 2015-2020 et de compiler les nouvelles statistiques du portrait en prévision de la mise à jour des données du territoire et des activités agricoles, quelques activités se sont tenues en 2020, notamment :

- Réalisation de la 3^e édition du bulletin permettant la diffusion à la population des outils d'information relative aux territoires et aux pratiques agricoles;
- Adhésion à la campagne de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse en zone agricole de la Montérégie;
- Présence au comité sur l'entente sectorielle en bioalimentaire découlant du FARR pour la promotion du développement de l'agriculture en Montérégie;
- Participation au comité d'entente sectorielle sur la forêt afin de soutenir la réalisation d'initiatives et d'activités visant à favoriser l'aménagement durable du territoire forestier et la mise en valeur de la ressource forestière.
- Suivi du projet ARTERRE, service d'accompagnement et de maillage pour les agriculteurs (déployé par la CMM);
- Suivi des différents programmes du MAPAQ pour la réalisation de différentes actions du PDZA et de leur Politique bioalimentaire 2018-2025;
- Poursuite de la collaboration avec les partenaires, dont l'UPA, pour différents projets et dossiers.

3.5 L'exploitation, la promotion et le développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry

Le Parc régional de Beauharnois-Salaberry est situé au cœur du territoire de la MRC et est constitué d'un vaste équipement récréatif et de loisir accessible à tous pour la pratique d'activités de plein air et de saines habitudes de vie. On y retrouve plus de 70 km de pistes planes, asphaltées et multifonctionnelles pour les cyclistes, les piétons et les patineurs à roues alignées.

Au cours de l'année 2020, l'apport financier du FRR volet 2 a notamment permis d'assumer les diverses dépenses d'exploitation du Parc, dont les frais affectés à la location d'équipement spécialisé pour l'entretien paysager, à l'achat de matériaux pour la réparation ou l'ajout de mobilier urbain tel que tables à pique-nique, bancs, îlots de tri pour les matières résiduelles, etc.

De plus, cet apport nous a également permis de défrayer la hausse de coût importante en lien avec l'entretien de nos abris sanitaires en période de pandémie. Par ailleurs, cet appui financier nous a permis d'acquitter les frais de divers honoraires en lien avec le développement et l'exploitation du Parc.

3.6 L'accompagnement et le soutien financier en matière de développement culturel

Un plan d'action sur trois (3) ans a été élaboré et adopté en vue de la révision de la Politique culturelle en 2021. D'ici là, pour l'exercice 2020, la MRC a accompagné et soutenu les divers représentants du milieu culturel dans la mise en œuvre de projets issus de la politique culturelle et du plan d'action relié à celle-ci. C'est donc en conformité avec sa Politique culturelle que la MRC a alloué son Fonds culturel, remis le Prix Reynald-Piché et conclu une entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) dans le cadre du programme de partenariat territorial de la Montérégie-Ouest.

Prix Reynald-Piché

Le Prix Reynald-Piché rend hommage à un(e) artiste, un(e) artisan(e), un groupe d'individus ou un organisme culturel, résidant de la MRC de Beauharnois-Salaberry ou ayant maintenu et développé tout au cours de sa carrière un lien durable avec le territoire, et dont la pratique artistique est reliée à l'une des 7 familles culturelles reconnues. En 2020, le prix, accompagné d'une bourse de 1 000 \$, a été remis à madame Louise Page, peintre et sculptrice de Sainte-Martine à la suite de l'évaluation des candidatures par le Conseil de la culture.

Pour les informations sur le processus de mise en candidature : <https://www.mrc-beauharnois-salaberry.com/fr/services-de-la-mrc/developpement-culturel/prix-reynald-piche>

Fonds culturel

Le Fonds culturel vise à soutenir, venir en aide et encourager l'éclosion de projets de nature culturelle, patrimoniale et artistique sur l'ensemble du territoire. À la suite d'un appel de dossiers public, le Conseil de la culture a recommandé l'octroi de soutien financier de 50 000 \$ à des projets en vertu des critères déterminés dans le Guide d'attribution du Fonds culturel 2020. Le guide d'attribution se trouve en pièce jointe.

Projet CALQ

La MRC de Beauharnois-Salaberry participe à l'Entente de partenariat territorial pour les arts et les lettres en Montérégie. Cette entente vise à :

- Stimuler la création artistique et littéraire sur tout le territoire de la Montérégie;

- Contribuer au développement artistique, à l'essor et à la diffusion des artistes et des écrivains de toutes générations et de toutes origines et favoriser leur rétention dans leur localité;
- Encourager les organismes artistiques professionnels structurants pour le développement et le rayonnement des arts et des lettres sur leur territoire et à l'extérieur;
- Développer la circulation des artistes et des œuvres sur tout le territoire québécois;
- Encourager l'émergence et le développement des technologies numériques dans la pratique artistique et littéraire.

3.7 La promotion régionale

Les objectifs du service de promotion sont de maximiser les retombées économiques et touristiques, par des outils promotionnels, des campagnes de publicité et de relations publiques, en conformité avec les orientations stratégiques identifiées par les intervenants de la MRC et des municipalités. Globalement, ces orientations reposent sur quatre (4) éléments soit la promotion, la commercialisation, l'accueil et l'information.

Plus spécifiquement, les actions priorisées en 2020 sont déclinées comme suit :

- Réaliser des outils servant à la promotion et à l'information touristique et en assurer la distribution ;
- Assurer la mise à jour d'un portail touristique pour la région ;
- Mettre sur pied une campagne de publicité et de promotion basée sur le positionnement et les produits d'appel de la MRC, tenant compte par ailleurs du contexte de la pandémie ;
- Travailler en complémentarité avec les différents intervenants touristiques ou acteurs municipaux (sur le territoire de la MRC) actifs en promotion touristique, en participant à leurs offensives et/ou en les soutenant dans leurs actions et/ou en proposant de nouveaux projets ciblés, toujours limité en fonction du contexte de la pandémie ;
- Développer des outils d'information répondant aux besoins des touristes ;
- Compiler les statistiques d'achalandage et en faire la diffusion.

En 2020, le rapport final du Plan stratégique issu de la démarche de développement et de promotion régionale de la MRC a été déposé afin de mobiliser les municipalités et les partenaires autour du plan d'action qui en découle.

Par ailleurs, en conformité avec le plan stratégique de promotion régionale, les services ont mis à jour les divers outils de promotion. Ainsi, le service a notamment œuvré à la réalisation de douze (12) émissions de télé « Bienvenue chez nous » mettant en valeur vingt-quatre (24) entreprises du territoire et dix-sept (17) publiportages dans les journaux régionaux. La carte touristique régionale en format napperon papier et virtuelle a été mise à jour, ainsi que la brochure *Destination Valleyfield*, le *Guide des Plaisanciers* et la carte du Parc régional Beauharnois-Salaberry.

Également, l'apport du FRR – volet 2 a notamment permis de renouveler les partenariats avec Tourisme Montérégie, le Circuit du Paysan et le Garde-Manger du Québec en plus de permettre une formation 100% accueillant offerte à plus d'une douzaine d'employés d'entreprises touristiques de la région.

3.8 Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle et l'établissement de partage de services en matière de sécurité incendie, de sécurité civile et de gestion des matières résiduelles

Sécurité incendie et sécurité civile

Le Comité aviseur de la MRC en sécurité incendie a poursuivi tout au cours de l'année ses travaux et rencontres associés aux enjeux régionaux et à la révision du schéma. Ce groupe de travail, formé d'élus, de directeurs généraux et de directeurs de services en incendie a émis au besoin ses recommandations à l'endroit du conseil des maires. De concert avec les municipalités, la révision du projet de schéma de couverture de risques a occupé une grande partie des travaux du service. La MRC a donc poursuivi le travail d'accompagnement et de communication terrain auprès des directeurs de service incendie du territoire afin de faciliter la concertation et la mise en commun des informations.

Sommairement, les actions priorisées se déclinaient comme suit :

- Offrir un partage de services et d'outils d'éducation du public en matière de prévention incendie.
- Analyser et conseiller en matière de structure, de documentation et d'optimisation des opérations.
- Gérer, coordonner, administrer et opérer le volet formation des municipalités: registre, planification et inventaire, organisation et logistique, plan de travail, soutien individuel (demande d'équivalence, etc.), etc.
- Finaliser l'implantation du projet de service d'urgence en milieu isolé.
- Concerter et informer les intervenants visés par les actions régionales en matière de sécurité civile et incendie.

Environnement et gestion des matières résiduelles

Le service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC a comme principal mandat de mettre en œuvre les actions prévues par le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) dans le but de favoriser l'amélioration de la gestion de nos matières résiduelles et l'atteinte de nos objectifs de récupération et de valorisation.

En 2020, le FRR – volet 2 a permis de soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle en matière d'environnement et de la gestion des matières résiduelles, notamment par le projet d'escouade verte et l'embauche d'un chargé de projet en lien avec les opérations de collecte des matières résiduelles.

Escouade verte

Pour une période de 13 semaines, soit du 8 juin au 28 août 2020, l'Escouade verte était au service des citoyens pour les sensibiliser, les guider et les renseigner sur les bonnes pratiques de gestion de leurs matières résiduelles. L'équipe était formée de Guillaume Hébert, d'Émilie Leblanc et de Mathilde Sauvage-Gagnon, tous originaires de la région. Parmi les tâches confiées à ce trio formant l'Escouade Verte, on retient notamment celles de sensibiliser les citoyens aux consignes de collectes, répondre à leurs requêtes concernant la gestion des matières résiduelles, encourager leur participation à la collecte des matières organiques et créer des capsules de sensibilisation sur les médias sociaux.

Chargé de projet

Le Chargé de projet avait notamment comme mandat de répondre aux requêtes des citoyens en lien avec les opérations de collecte, de même que pour les demandes d'informations sur la gestion des

matières résiduelles Plus de 3 100 requêtes auront été traitées en 2020 soit trois fois plus qu'avant l'implantation de la collecte des matières organiques. Cette ressource supplémentaire s'est avérée essentielle pour le service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC afin de continuer à assurer la qualité du service à la clientèle et à favoriser la participation citoyenne aux collectes de matières recyclables (bac bleu) et organiques (bac brun).

3.9 La sécurité publique

La MRC dans un esprit communautaire et de responsabilité collective met en œuvre, avec l'aide du Comité de sécurité publique, une série d'actions visant à lutter contre la criminalité et à s'adapter constamment aux nouvelles réalités d'aujourd'hui.

Dans ce contexte, on doit comprendre que la seule présence des corps policiers ne suffit plus et que la sécurité publique est dorénavant devenue l'affaire de tous les citoyens. L'efficacité de la lutte à la criminalité passe en effet directement par une attitude plus responsable et engagée de l'ensemble de la communauté et une vigilance accrue de chacun de nous envers l'observation d'agissements suspects.

Sommairement, les actions priorisées en 2020 sont déclinées comme suit :

- Suivi des enjeux de collaboration entre les centrales d'appel (primaire et secondaire);
- Soutien aux municipalités dans leurs actions respectives aux fins du respect des prescriptions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;
- Maintien du Comité d'arrimage des services d'urgence;
- Maintien et transmission du bottin des ressources régionales.

3.10 L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement ainsi que la concertation

Reconnue comme l'interlocuteur privilégié pour la conclusion d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement, la MRC entend être à l'affût des enjeux et opportunités pour les municipalités de son territoire et le cas échéant, convenir d'ententes avec les ministères.

Plus spécifiquement, les actions priorisées en 2020 sont déclinées comme suit :

- Mobiliser les acteurs locaux envers les enjeux et la modulation d'une vision à moyen et à long terme.
- Redéfinir et adapter les priorités de développement.
- Négocier des ententes en fonction des priorités.
- Permettre aux ministères et aux organismes gouvernementaux d'adapter leurs interventions dans la région par la concrétisation des priorités régionales de développement.
- Tenir compte des opportunités financières liées au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

La MRC estime qu'il est dans l'intérêt de la région de Beauharnois-Salaberry ainsi que dans celle de la Montérégie qu'il y ait un espace de coordination, de réseautage et de concertation régionale. Ainsi, elle a signé une entente avec la Table de concertation des préfets de la Montérégie afin de soutenir le développement et d'offrir les ressources suffisantes dans un esprit de solidarité.

Ainsi, le soutien financier à la Table de concertation permet de :

- Discuter et d'échanger sur les différents enjeux qui intéressent la MRC ou tout autre sujet pouvant affecter la région;
- Discuter et de partager de l'information sur différents enjeux;
- Adopter des positions et des orientations communes vis-à-vis différentes instances gouvernementales ou autres;
- Élaborer des plans d'action ou des stratégies et de les mettre en œuvre en s'adjoignant, au besoin, les services de consultants ou d'experts de différents domaines;
- Maintenir des liens dynamiques autant sur le plan politique qu'administratif entre les MRC de la région en vue de consolider la synergie, la vision et la cohésion régionale.

4. BILAN FINANCIER DU 1^{ER} AVRIL 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2020

Revenus	2020-2021
Montant délégué par le ministère	1 171 916 \$
Report de l'année précédente	257 011 \$
Total – FRR – Volet 2	1 428 927 \$

Dépenses admissibles	2020
Délégation au CLD et Développement économique	243 434 \$
MRC – Coordination – Développement rural et social	64 442 \$
MRC – Aménagement du territoire – révision du schéma d'aménagement et du PDZA	40 045 \$
MRC - exploitation, la promotion et le développement du Parc régional de Beauharnois-Salaberry	92 000 \$
MRC – Coordination – Développement culturel	60 000 \$
MRC – Coordination – Promotion régionale	76 284 \$
FRR – Soutien aux projets structurants pour améliorer les mieux de vie	117 132 \$
MRC – Coordination services professionnels aux municipalités – Sécurité incendie, de sécurité civile et politique de gestion des matières résiduelles	51 072 \$
MRC – Sécurité publique	20 000 \$
MRC – Ententes sectorielles et concertation	24 200 \$
MRC – Administration	131 987 \$
Total – Dépenses admissibles	920 596 \$
Total – FRR – Volet 2 disponible pour l'année subséquente	508 331 \$

5. CONCLUSION

Ce rapport permet de constater que plusieurs actions ont été réalisées en lien avec les priorités d'intervention 2020-2021. Le Fonds régions et ruralité / Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRC a permis à la MRC de Beauharnois-Salaberry de renforcer son rôle en matière de gouvernance locale et régionale et de mettre tout en œuvre afin de permettre l'émergence de projets porteurs pour la collectivité.